



**Monsieur le Président de la République
Monsieur le Premier Ministre**

La forêt publique a besoin d'une vision et de compétences

Depuis janvier dernier et le départ de son Directeur Général, l'Office National des Forêts (ONF) est dirigé par un Directeur Général par intérim. Il y a quelques semaines, le Président de la République, sur proposition du Gouvernement, a décidé de proposer au Parlement un candidat pour prendre la tête de l'établissement. Nous pouvons attendre en confiance des auditions parlementaires fructueuses. Ce que nous avons entendu le 11 décembre de la part du candidat nous oblige à alerter sur les risques d'un tel choix.

Avec la gestion de la forêt publique soit 10% du territoire national et 11 000 communes forestières, l'ONF, c'est en effet 40% de l'approvisionnement en bois de notre filière et ses 400 000 emplois. C'est peut-être surtout la surveillance du territoire en zone rurale, la gestion durable du milieu naturel, la qualité et la régulation des eaux, la lutte contre les incendies, le maintien des dunes et des pentes en montagne qu'il faut retenir sous peine de s'exposer à des accidents récurrents comme nous l'avons vu ces dernières semaines dans le Sud Est à l'occasion d'évènements climatiques dramatiques.

Nous attendons de l'exécutif et du Président de la République qu'ils désignent un candidat qui prouve par son expérience et sa vision, non seulement sa capacité à gérer un établissement public de plus de 8000 personnes, mais à maîtriser l'ensemble des défis forestiers qui s'ouvrent devant nous au regard du changement climatique notamment. Lors de la campagne électorale de 2017, le candidat futur Président avait en effet insisté sur le besoin de réformer l'Etat. Il nous montrait en exemple l'esprit start-up, porteur de projets audacieux et d'innovation pour conduire les nominations aux plus hautes fonctions de l'Administration.

Les auditions du 11 décembre nous ont montré l'inverse. La France ne dispose-t-elle plus de candidat compétent en matière forestière ? Les spécialistes reconnus ici comme en matière environnementale n'existent-ils plus pour des postes à responsabilité en vue de mettre en œuvre notre politique forestière ?

Qu'on en juge. Le candidat a d'abord précisé en liminaire de son intervention au Sénat qu'il n'est « pas un professionnel de la forêt ». Même si cette honnêteté et cette humilité sont louables, de facto, sa présentation comme ses réponses prouvent qu'il ne dispose d'aucune base sérieuse dans ce domaine, en économie du bois ou environnementale pour prétendre diriger cet établissement.

La principale qualité mise en avant pour légitimer sa candidature est qu'il est « issu du corps préfectoral » et que ce corps est le plus à même de comprendre les problèmes des élus locaux et des territoires. Si la valeur du corps préfectoral n'est plus à démontrer, il n'a pas parlé ici de forêt alors que l'ONF est un établissement public technique portant pour le compte de l'Etat des expertises stratégiques notamment en termes de sécurité publique...

Le deuxième élément mis en exergue a été « l'interministériel ». Autrement dit, la capacité de naviguer dans les bureaux ministériels. C'est ce que chaque haut fonctionnaire pratique au quotidien... Cela ne distingue en rien les compétences des uns et des autres à ce niveau.

Enfin, il met en avant l'équilibre financier qu'il saurait faire respecter ayant « pu travailler à la logistique, à la modernisation, à l'organisation dans plusieurs de (s)es postes ».

Nous avons bien compris qu'en réalité, le principal facteur de sa désignation tient dans le fait d'avoir été directeur financier du ministère de l'Intérieur. Le candidat aurait-il un unique objectif qui serait avant tout comptable : « la nécessité de rendre un service meilleur et moins cher » ?

Mais sur la forêt ? Rien ! Rien sinon une évocation pudique d'une passion privée pour l'arbre et la forêt qu'il a préféré ne pas approfondir devant les élus. Ce n'était pas le lieu, a-t-il dit. Aux questions techniques, les réponses ont été pour le moins vagues voire absentes.

L'exercice répété à l'Assemblée nationale n'a pas été plus convaincant. Pire, la seule vision de l'établissement exprimée là est l'idée qu'il faut continuer la baisse d'effectifs qui a déjà fait perdre un quart de son personnel à l'ONF depuis le début des années 2000, et inscrire la production forestière dans l'ère industrielle. Cela marque à la fois un projet strictement comptable pour la forêt publique française et une vision purement productiviste en totale contradiction avec notre temps et les impératifs écologiques qui s'imposent à nous. Voilà l'entrée intellectuelle choisie pour la forêt.

Nous considérons que le Directeur Général de l'ONF doit être pourvu d'une large confiance du Parlement en ses compétences managériales, certes, mais tout autant techniques. Celui-ci doit être porteur à la fois d'un enthousiasme et d'une vision claire à l'égard des enjeux forestiers, de la chasse, des coupes claires, des problématiques de taillis sous futaie, de gestion des dunes ou de la montagne... En ayant recueillis un vote négatif à 59%, le candidat fait l'objet d'une défiance inédite de la part du Parlement, qui a toujours su faire preuve de mesure dans cet exercice de contrôle des nominations.

Le Gouvernement, ici, a fait un choix très discutable, et par le fait très discuté, en ne proposant pas au Parlement une candidature qui réponde aux critères que tout établissement demande à son dirigeant. Les qualités personnelles du candidat, liées à son parcours professionnel très éloigné du terrain forestier comme rural ne sont évidemment pas mises en cause. Mais notre rôle est d'alerter sur l'inadéquation profonde d'un profil professionnel aux enjeux considérables qu'il devra traiter. Si l'on veut rendre un meilleur service - avant qu'il ne soit que moins cher -, il faut d'abord être en capacité de discuter des conditions et des enjeux techniques de ce service. La règle à calcul budgétaire à court terme n'a jamais fait la gestion durable du milieu naturel.

Enfin, les personnels de l'ONF, quel que soit leur statut et leurs missions, ont besoin que le Directeur Général de l'établissement soit non seulement à leur écoute, mais qu'il soit le premier défenseur des missions qu'ils portent avec énergie et conviction pour la forêt publique, patrimoine national d'intérêt général.

En nommant à la tête de la SNCF un homme issu du rail, parfait connaisseur de l'entreprise et du secteur du transport, le Gouvernement, comme ses prédécesseurs, a montré que la connaissance intime du secteur est essentielle à la nomination aux plus hautes fonctions. Nous ne manquons pas de candidats de cette trempe pour la forêt française qui sauraient allier expérience des rouages gouvernementaux, connaissance de la forêt et de l'économie du secteur, compétence technique, managériale, budgétaire et vision de long terme pour l'avenir forestier. Pourquoi ne pas les promouvoir ?

C'est parce que nous croyons dans cet établissement et que nous sommes convaincus qu'il faut faire de la forêt un sujet stratégique pour notre pays que nous vous demandons d'entendre le désaccord profond du Parlement et de le prendre en compte. La forêt française doit faire l'objet d'un consensus.

Signé : Les représentants de plus de 90% des personnels de l'ONF des organisations syndicales en entête.